



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ RECTIFICATIF
2025-ETSPA-100

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance »
pour l'année 2025**

CHAM

POLE SOCIAL

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES

**Unité soins longue durée- Site de Moûtiers
256 rue Pierre de Coubertin – BP 126
73208 ALBERTVILLE CEDEX**

N° Finess : 730785342

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courriel du 28 octobre 2024 du centre hospitalier d'Albertville / Moûtiers relatif aux propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2025 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2024 (Budget primitif 2025 du Département) ;
- VU** Le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;
- VU** L'arrêté 2025-ETSPA-020 portant fixation des tarifs et du forfait global « dépendance » 2025 ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250428-2025-ETSPA-100-AR
Date de réception préfecture : 28/04/2025

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté 2025-ETSPA-020 est modifié comme suit :

	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Forfait « dépendance » Hébergement permanent	118 648,68 €	Versé par 1/6è sur 6 mois compte tenu compte tenu de la mise en place de la fusion des sections soins et dépendance à compter du 1 ^{er} juillet 2025
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	38,56 € 24,47 € 10,38 €	A compter du 1 ^{er} mars et jusqu'au 30 juin compte tenu de la mise en place de la fusion des sections soins et dépendance à compter du 1 ^{er} juillet 2025

Article 2 - Le reste de l'arrêté 2025-ETSPA-020 est inchangé.

Article 3 - Au titre du budget 2024, les dépenses et de recettes sont retenues comme suit :

Groupes fonctionnels		Montants en euros
		Dépendance
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	355 400,43 €
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	31 819,39 €
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	-
	Déficit	
TOTAL		387 219,82 €
	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	349 185,71 €
	Titre III : <i>Produits afférents à l'hébergement</i>	-
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	38 034,12 €
TOTAL		387 219,82 €

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250428-2025-ETSPA-100-AR
Date de réception préfecture : 28/04/2025

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, monsieur le Président du Conseil de surveillance, monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le

28 AVR. 2025

Le Président,



Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

29 AVR. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



